



PREFECTURE DE L'OISE
Société LUXEL
Communauté de communes
des Lisières de l'Oise



**Déclaration de projet pour mise en compatibilité du Plan
Local d'urbanisme et
Demande de Permis de Construire**

**Installation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Port à Pierre »
à Trosly-Breuil**



CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

2/3

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du mercredi 8 mars 2023 au vendredi 7 avril 2023

Enquête N° 23000012 /80

Siège de l'enquête : Mairie de TROSLY-BREUIL
RAPPORT établi par Augustin FERTE - COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Installation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Port à Pierre » à Trosly-Breuil
Société LUXEL – Communauté de communes des Lisières de l'Oise
Enquête publique n° 23000012/80

SOMMAIRE

Table des matières

1 - OBJET DE L'ENQUETE – NATURE DU PROJET	3
1.1 – Nature de la demande.....	3
1 2 – Le contexte du projet :	4
1.2.1 – Le contexte national	4
1.2.2 – le contexte local :.....	4
1.2.3 – La société LUXEL, responsable de l'opération et demandeur du permis de construire	5
1.3 – Objectifs du projet :	5
1.4 – Descriptif du projet et retombées économiques	6
1.4.1 – Description technique du projet	6
1.4.2 – Retombées économiques et financières	7
2 – LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	7
3 – DEROULEMENT DE L'ENQUETE- OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES PP	8
4 -ENJEUX ET REPONSE AUX OBJECTIFS DU PROJET	10
4.1 – Enjeux économiques	10
4.2 - Enjeux environnementaux	10
4.3 – Eléments de bilan :	11
5 - AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	11

1 - OBJET DE L'ENQUETE – NATURE DU PROJET

1.1 – Nature de la demande

La Société LUXEL basée à Montpellier fondée en 2008, Filiale du groupe « EDF Renouvelables France » depuis 2019, en tant que producteur indépendant d'énergie, conçoit, réalise et exploite des centrales photovoltaïques de grande puissance en France et dans les DOM.

LUXEL a élaboré un projet d'implantation d'une unité de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil - communément dénommée "parc solaire photovoltaïque - " sur la commune de Trosly-Breuil, au lieu-dit « Le port à Pierre », dans le département de l'Oise. Ce projet s'étendra sur une superficie totale d'environ 11,54 ha pour une puissance installée d'environ 7,91 MWc.

Deux procédures menées conjointement sont engagées dans le cadre de cette enquête pour mener à bien ce projet :

- Une demande de permis de construire déposée par la SPV Sun 40 (Société propre à ce projet créée par LUXEL) pour l'installation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Port à Pierre » à Trosly-Breuil.
- Une déclaration de projet concernant l'intérêt général du projet et valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de TROSLY BREUIL initiée par la Communauté de communes des Lisières de l'Oise (CCLO).

1 – Demande de permis de construire déposé par SPV.SUN 40 :

Ce projet produira de l'électricité qui sera injecté dans le réseau public. Le projet est soumis à une procédure d'évaluation environnementale au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du code de l'environnement car la puissance créée sera supérieure à 250 kWc et doit, par conséquent faire l'objet d'une enquête publique.

La société SPV SUN 40 a déposé un dossier de demande de permis de construire en date du 13 mai 2022.

Le projet est soumis à une procédure d'évaluation environnementale au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du code de l'environnement car la puissance créée sera supérieure à 250 kWc et doit, par conséquent faire l'objet d'une enquête publique.

L'élaboration d projet et la conduite des démarches administratives sont pilotées par la société LUXEL initiatrice de ce projet.

L'autorité environnementale a rendu son avis le 12 juillet 2022 sur la demande de permis de construire qui a fait l'objet d'un mémoire en réponse de la part du porteur de projet.

2.- Déclaration de projet concernant l'intérêt général du projet et valant mise en compatibilité du PLU de Trosly-Breuil :

La Déclaration de Projet "code de l'urbanisme" est une procédure permettant de mettre en compatibilité de manière simple et accélérée les documents d'urbanisme locaux (voire aussi d'autres documents) avec un projet d'aménagement d'intérêt général.

La déclaration de projet est une procédure permettant de déclarer d'intérêt général une action ou opération d'aménagement et, pour permettre la réalisation de ce projet, d'adapter certains documents d'urbanisme ou de planification qui n'avaient pas prévu ce projet.

1 2 – Le contexte du projet :

1.2.1 – Le contexte national

Les Energies renouvelables (EnR) représentaient 19% de la consommation énergétique en France en 2021. Parmi ces EnR, la production photovoltaïque (au sol et sur toitures) d'une puissance installée de 16 GW, représente 4,1% de la production d'énergie renouvelable et 0,78% de la production totale d'énergie, tous modes confondus.

Les objectifs du Programme Pluriannuel de l'Energie de 2018 fixent à 44 GW la puissance photovoltaïque installée en France en 2028, soit une multiplication par 3 de la puissance actuellement installée.

Cette augmentation de la production électrique d'origine photovoltaïque se fera à la fois par des modules installés sur les toitures et au sol, au sein de parcs spécifiquement destinés à cet usage.

Avec l'objectif simultané de réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles et de l'artificialisation des sols, les parcs photovoltaïques au sol ont vocation à s'implanter sur des espaces inutilisés et/ou inutilisables pour d'autres activités économiques, habitat ou services (sols pollués, friches industrielles, zones inondables...).

1.2.2 – le contexte local :

Le terrain pressenti par la société LUXEL, initiateur de ce projet est localisé dans le PLU de Trosly-Breuil, en zone 1AUii, une zone destinée à recevoir des établissements industriels scientifiques.

Ce classement en zone à vocation économique est justifié par sa proximité avec le site chimique WEYLICHEM- LAMOTTE, présent sur la commune depuis plus de 125 ans.

Cette plateforme industrielle Weylchem- Lamotte regroupe 5 sociétés et a été reconnue comme pôle de compétence pour accueillir de nouvelles entreprises chimiques et pharmaceutiques. Elle est classée en site SEVESO seuil haut et fait l'objet d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Industriels).

La société Weylchem est propriétaire du site pressenti pour accueillir le parc photovoltaïque sur lequel elle envisageait de réaliser une extension de ses activités industrielles, rendue impossible en raison du caractère inondable des terrains concernés.

Le caractère inondable de ce site est lié à la proximité de la rivière Aisne qui s'est traduit par son inclusion dans le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) « Aisne et Oise en amont de Compiègne ».

La destination de ce site à l'accueil d'un parc photovoltaïque constitue l'une des seules activités compatibles avec le caractère inondable de cet espace et un moyen pour la plateforme WEYLICHEM-LAMOTTE de valoriser ces terrains.

Localisé en limite nord de la commune de Trosly-Breuil et de la plateforme chimique, le site est également situé à proximité d'espaces naturels remarquables composés, notamment, des massifs forestiers de Compiègne et de Laigue. Cette localisation justifie une attention particulière aux mesures de protection de l'environnement et notamment de la biodiversité floristique et faunistique.

Installation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Port à Pierre » à Trosly-Breuil

Société LUXEL – Communauté de communes des Lisières de l'Oise

Enquête publique n° 23000012/80

Une comparaison de différents scénarios de valorisation du site favorable à une activité photovoltaïque :

- ▶ **Scénario 1 ; extension des locaux de la plateforme industrielle** chimique rendue impossible en raison du caractère inondable du site ;
 - ▶ **Scénario 2 : Remise en culture des parcelles non cultivées** et continuité de l'activité agricole sur la prairie est, avec une faible attractivité liée à la proximité de la plateforme chimique ;
 - ▶ **Scénario 3 : maintien du site en l'état**, n'offrant aucune valorisation pour le propriétaire et mettant de côté la production d'électricité, facteur de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - ▶ **Scénario 4 : Utilisation du site pour une activité de production d'énergie renouvelable.**
- Avec l'impossibilité d'accueil d'un parc éolien ou d'une unité de bio masse en raison de la proximité d'habitations.

Un parc photovoltaïque apparaissant comme l'une des seules activités compatibles avec les contraintes du site, prévoyant une couverture du sol au sein de l'espace clôturé limitée à 30% de la superficie et le maintien de la végétation sous les panneaux conciliable avec une activité d'éco pâturage.

1.2.3 – La société LUXEL, responsable de l'opération et demandeur du permis de construire

En tant que producteur indépendant d'énergie, LUXEL conçoit, réalise et exploite des centrales photovoltaïques de grande puissance en France et dans les DOM. Filiale du groupe EDF Renouvelables France depuis 2019, LUXEL fait partie intégrante du Plan solaire qui a pour but de faire d'EDF le leader du photovoltaïque en France avec 30% de parts de marché à l'horizon 2035.

Afin de dissocier l'activité des parcs photovoltaïques en production et l'activité de LUXEL (développement de projets et prestations techniques), LUXEL crée une société « fille » propre à chaque portefeuille de parcs photovoltaïques. C'est le cas de la CPV SUN 40 pour le parc photovoltaïque de Trosly-Breuil, pour laquelle LUXEL assurera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et sera, à ce titre, chargée de la construction et de l'exploitation du parc photovoltaïque.

1.3 – Objectifs du projet :

Le projet vise à assurer une production d'électricité alternatif au moyen de panneaux photovoltaïques fixés sur des supports au sol surélevés pour se prémunir des risques d'inondation.

La puissance installée prévue de 7,2 MWc sera assurée au moyen de 12 860 modules d'une puissance unitaire de 560 KWh. L'électricité produite sera revendue à EDF au moyen d'un raccordement au poste source de Montigny Lengrain situé à 9,5 km par un câble de 10,3 km longeant la voirie.

Ce projet contribuera ainsi à l'objectif national de développement des énergies renouvelables dans une double but de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de renforcement de l'indépendance énergétique nationale.

Installation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Port à Pierre » à Trosly-Breuil
Société LUXEL – Communauté de communes des Lisières de l'Oise

Enquête publique n° 23000012/80

1.4 – Descriptif du projet et retombées économiques

1.4.1 – Description technique du projet

Le projet de parc photovoltaïque est prévu sur un terrain de 11,54 ha au nord-ouest de la commune de Trosly-Breuil entre la zone d'activité Weylchem Lamotte et la rivière Aisne. Ce terrain actuellement utilisé comme espace de fauchage par un exploitant agricole appartient à la société WEYLICHEM.

Sur un terrain d'une superficie de 11,54 ha, la partie clôturée occupera 8,5ha (65%) au sein de laquelle l'espace couvert par les 12 582 modules photovoltaïques sera de 3,5ha (37,6%). Les principaux équipements, en dehors des modules, seront constitués des 2 postes de transformation et du poste de livraison, de la zone de déchargement (980 m²) et de la voirie principale nécessaire à l'accès aux postes de transformation (901 m²) et de la voirie périphérique pour l'accès des services de secours (1 145 m²) occupant 9 673 m².

La zone boisée centrale et les bosquets conservés occuperont 3,4ha (26% de la superficie totale du site).

Les caractéristiques de chacun des éléments du parc sont décrites ci-dessous, intégrant les adaptations adoptées par la société LUXEL, à la suite de la prise en compte des observations de la MRAE.

CARACTERISTIQUES DU PARC PHOTOVOLTAIQUE		
ELEMENTS CONSTITUTIFS	CARACTERISTIQUES	AVANTAGES DES SOLUTIONS
Structures porteuses et modules photovoltaïques	Implantation fixe sur Pieux battus avec point bas entre 1,2 et 2,3 m et 12 582 modules	réduction emprise au sol, de l'imperméabilisation des sols et de la prise au vent
Générateur	Modules photovoltaïques en silicium cristallin avec inter rangée de 3,43 à 6,3 m et inclinaison de 15°	éprouvés, rentables et moins consommatrices de surface pour une même production
Onduleurs	Onduleurs string situés en dessous des modules; 440 à 450 modules reliés à un onduleur	Absence de consommation d'espace
Transformateurs	2 transformateurs de 6 m Long/ 3 m de Haut/ 2,8 m de large; couleur verte; sur pilotis avec point bas de 1,4 à 1,6 m de hauteur	Surelevés pour prise en compte des risques d'inondations
Poste de livraison	1 poste à l'entrée ouest du parc en limite de clôture; surelevé sur pilotis avec point bas à 1,4 à 1,6 m de hauteur ; maçonnerie de couleur verte	Surelevé pour prise en compte des risques d'inondations
Poste de contrôle	Exploitant ou fournisseur d'électricité	
Réseau électrique	Raccordement au poste source de Montigny-Lengrain (réalisé par RTE) à 9,5 km à vol d'oiseau avec câble souterrain le long des voiries existantes sur 10,3 km.	Optimisation du tracé du câble de raccordement en suivant les voiries
Sécurisation du site	Clôture de 2 m de haut en acier galvanisé vert avec mailles de 110 X 110 et ancrage sur piquets avec soubassements bétonnés à distance d'au moins 10 m des berges de la rivière Aisne	Transparence sur le plan hydraulique et passe petite et moyenne faune; respect distance minimale de 10 m des berges de la rivière pour maintien corridor faune
Mesures hydrauliques	Création d'un fossé au nord ouest du site de 3 m de large sur 203 m	Réduction des risques d'inondation

1.4.2 – Retombées économiques et financières

La principale retombée économique est constituée de la production électrique d'une puissance de 7,2 MWc revendue à EDF, contribuant à l'objectif national de développement des énergies renouvelables dans une double but de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de renforcement de l'indépendance énergétique nationale.

Sur le plan local, les retombées financières annuelles des cotisations fiscales versées par l'entreprise exploitante du Parc Photovoltaïque aux collectivités locales sont les suivantes :

- Commune de Trosly-Breuil : : 5 800 €
- Communauté de communes Lisières de l'Oise : 16 200 €
- Département de l'Oise : 10 800 €

En supplément, la taxe d'aménagement, versée en une seule fois, l'année de mise en service de l'installation s'élèvera aux montants suivants :

- Commune de Trosly-Breuil : : 25 000 €
- Département de l'Oise : 9 000 €

2 – LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Trois catégories ressortent de l'étude d'impact avec des enjeux forts ou assez forts, tant au niveau de l'état initial que des impacts du projet :

- 1) - **Les enjeux hydrauliques avec la situation du site en zone inondable** et la nécessaire prise en compte du PPRI « Oise et Aisne en amont de Compiègne », compte tenu de la proximité de la rivière Aisne. La localisation de ce site explique d'ailleurs l'impossibilité d'un autre usage industriel non compatible avec ces risques d'inondation.
- 2) - **Les enjeux et risques technologiques** liés à l'existence d'un PPRT justifié par la présence du site industriel chimique WEYLICHEM, classé SEVESO seuil haut.
- 3) - **Les enjeux liés à la protection des espaces naturels et de la biodiversité**

Deux catégories d'espèces sont notamment impactées, composées des chiroptères et de l'avifaune, avec l'aire du projet constituant à la fois un espace de chasse, de transit et de nidification pour ces deux espèces.

La proximité de plusieurs zones de protection et d'inventaire, avec notamment,

- Deux zones de protection (APB et ZPS) au nord et au sud du projet, avec des impacts particuliers sur les chiroptères et sur les oiseaux nicheurs ;
- Deux zones d'inventaires couvrant, en partie le site du projet (ZICO et ZNIEFF de type1) sensibles en matière de halte pour les oiseaux migrateurs et de maintien de la biodiversité.

Les impacts sur les corridors utilisés par les grands mammifères :

Un impact signalé par la Fédération des chasseurs de l'Oise et le Collectif des bio corridors picards et franciliens, (non intégré à l'étude d'impacts) concerne la fonction de transit de ce

site, pour les grands mammifères (chevreuil, cerfs et sangliers) en raison de son positionnement sur un corridor secondaire.

Un second impact concerne les possibles renforcements de la sédentarisation des sangliers sur l'espace boisé central conservé et les dégâts pressentis sur les deux parcelles agricoles limitrophes.

Le site pressenti par la société LUXEL présente simultanément un certain nombre d'atouts justifiant son choix et de limites liées à ses impacts environnementaux :

► **Avantages et opportunités du choix de ce site :**

- **Un classement en zone 1AUii du PLU** de Trosly-Breuil (zone à urbaniser pouvant accueillir des activités industrielles) ;
- **Une relative proximité du poste source de Montigny-Lengrain** à 10 km facilitant la livraison de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque ;
- **La situation du site en zone inondable** avec des relatives facilités de gestion de l'activité de production d'électricité photovoltaïque face à l'impossibilité technique d'implantation d'autres activités économiques ;
- **La proximité du site chimique WEYLCHEM- LAMOTTE** qui constitue un élément d'acceptabilité du projet par les habitants en raison de « l'habitude d'un vécu » à côté d'un site industriel majeur.

► **Les limites du site liées aux impacts environnementaux :**

Le site du projet est entouré d'espaces naturels remarquables composés des massifs forestiers de Compiègne et de Laigue, dotés d'une biodiversité particulièrement riche.

- De ce fait, un certain nombre d'impacts environnementaux (Chiroptères et avifaune en particulier) ont été recensés.
- L'implantation de la centrale photovoltaïque risque de limiter la fonction de transit pour la grande faune du corridor secondaire sur lequel elle est positionnée.
- L'activité agricole de fauchage présente sur ce site sera remise en cause, sachant qu'elle constitue une activité réduite sans perspectives à long terme, et qu'elle fera l'objet d'une compensation et de mesures d'accompagnement, pour permettre l'implantation d'une activité d'éco pâturage.

Au final, ce projet répondant à des enjeux environnementaux nationaux majeurs, avec une production d'énergie renouvelable, génère simultanément des impacts environnementaux locaux, toutefois limités, liés à son positionnement géographique à proximité d'espaces naturels particulièrement riches.

3 – DEROULEMENT DE L'ENQUETE- OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES PPA

- Déroulement :

L'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière d'information du public et de mise à disposition du dossier d'enquête et des registres d'enquête (siège en mairie de Trosly-Breuil et consultation du dossier et registres d'enquête en mairies

Installation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Port à Pierre » à Trosly-Breuil

Société LUXEL – Communauté de communes des Lisières de l'Oise

Enquête publique n° 23000012/80

de Trosly-Breuil et de Berneuil-sur-Aisne et au siège de la CC des Lisières de l'Oise) du 8 mars au 7 avril 2023.

- Observations du public :

Nous avons recueilli 4 observations du public dont deux sur le registre d'enquête présent en mairie de TROLY-BREUIL et deux transmises par messages électroniques.

Aucune observation n'a été formulée sur les registres d'enquête présents en mairie de BERNEUIL-SUR -AISNE et à la Communauté de communes des Lisières de l'Oise, ni par courrier postal.

La faible participation du public peut s'expliquer par les éléments suivants :

- Un dossier très technique (621 pages) qui, malgré le résumé non technique, a certainement rebuté les personnes qui auraient voulu s'y intéresser,
- Des impacts environnementaux et humains perçus comme limités, en raison notamment du relatif éloignement des zones habitées,
- La proximité avec le site chimique Weylchem-Lamotte implanté depuis 125 ans, qui a généré pour les habitants des habitudes de co existence avec un site industriel majeur ; le présent projet étant alors perçu comme mineur par comparaison avec le site chimique.

LUXEL a répondu de façon complète aux observations du public transmises dans le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur.

Les observations de la « Fédération de chasse de l'Oise » et du « Collectif des bio corridors picards et franciliens » concernent les atteintes portées au bio corridor secondaire limitant les échanges entre le massif forestier de Compiègne et les bois communaux à l'ouest et des risques de stationnement accru de sangliers dans le boisement maintenu en raison de sa situation hors des zones de chasse et leurs déplacements dans les zones agricoles voisines pour s'y nourrir.

Ces observations font l'objet de réponses partielles et non formalisées par la société LUXEL.

- Avis des personnes publiques associées et des services consultés :

14 personnes publiques associées ou services associés ont été consultés à l'occasion de la réunion de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et de la réunion d'examen conjoint organisées en décembre 2022.

- Les services consultés dans le cadre de ces deux instances ont émis des avis favorables ;
- La Chambre de commerce a formulé différentes observations à l'occasion de la réunion d'examen conjoint ;
- Les principales observations et recommandations émanent de la Haute autorité environnementale (MRAE Hauts de France) dans son avis rendu le 12 juillet 2022.

Compte tenu des enjeux du territoire, l'avis de l'autorité environnementale cible les principaux enjeux suivants :

- Assurer l'absence d'incidences sur le site Natura 2000 le plus proche,
- Préserver le boisement central et éviter les abattages d'arbres envisagés,

- Préserver les espèces protégées en recherchant l'évitement des impacts sur les habitats,
- Poursuivre la caractérisation des zones humides, en lien avec l'inventaire effectué pour le PLU,
- Démontrer le respect des règles du PPRI concernant les inondations,
- Analyser les cycles de vie de l'ensemble du projet pour conforter le bilan carbone.

La MRAE formule ses observations autour des 6 grandes catégories :

- 1) Articulation du projet avec les plans-programmes et les autres projets connus
- 2) Scénarios et justification des choix retenus :
- 3) Mesures en phase de chantier :
- 4) Etat initial, incidences notables possibles et mesures ERC
- 5) Qualité de l'évaluation des incidences et prise en compte des zones Natura 2000
- 6) Le climat et les émissions de Gaz à effet de Serre (GES).

Les réponses de la société LUXEL sont globalement précises et complètes, mais manquent souvent de synthèses et de conclusions pour en faciliter la compréhension, notamment à propos de la comparaison des sites potentiels à faibles enjeux, du recensement des espèces de chiroptères et de l'identification des zones humides par confrontation du recensement du PLU de Trosly-Breuil en 2017 et de la mise à jour de LUXEL en 2022

Ces réponses ont conduit LUXEL à ajouter une série de mesures positives d'évitement, de réduction et d'accompagnement importantes à propos desquelles on peut s'interroger sur l'absence de leur intégration dans la version initiale de l'étude d'impacts.

4 - ENJEUX ET REPONSE AUX OBJECTIFS DU PROJET

4.1 – Enjeux économiques

Le projet de parc photovoltaïque répond positivement aux enjeux identifiés en matière économique :

- **Réponse positive aux objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables** dans le double objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de renforcement de l'indépendance énergétique de la France, en prévoyant une capacité de production électrique de 7,2 MWc.
- **Réponse positive aux enjeux locaux de valorisation de cet espace** de 11,54 ha en zone 1AUii de PLU appartenant à la société WEYLICHEM et difficilement utilisable pour d'autres activités en raison de sa situation en zone inondable.
- **Projet assurant des retombées financières positives pour les collectivités locales** évaluées annuellement à 5 800 € pour la commune de Trosly-Breuil, 16 200 € pour la Communauté de communes Lisières de l'Oise et à 10 800 € pour le Département de l'Oise.

4.2 Enjeux environnementaux

Le site du projet est entouré d'espaces naturels remarquables composés des massifs forestiers de Compiègne et de Laigue, dotés d'une biodiversité particulièrement riche.

- **Le projet final présenté par la société LUXEL apporte des mesures positives** d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement développées aux
Installation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Port à Pierre » à Trosly-Breuil
Société LUXEL – Communauté de communes des Lisières de l'Oise

impacts identifiées vis-à-vis des chiroptères, de l'avifaune, des oiseaux nicheurs, du transit des oiseaux migrateurs et de prise en compte des zones humides.

- **Les modifications induites de l'activité agricoles avec la suppression du fauchage** de cet espace sont correctement prises en compte avec des mesures de compensation et d'accompagnement.
- **La situation en zone inondable est bien prise en compte** avec des mesures de réduction et de compensation composées, notamment, de l'orientation et du rehaussement des modules photovoltaïques et du rehaussement des postes de transformation et de livraison.

La seule observation prise en compte de façon incomplète concerne la limitation de la fonction de transit pour la grande faune du corridor secondaire et les incidences du possible renforcement de la sédentarisation des sangliers.

4.3 – Éléments de bilan :

Au final, les multiples mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement ont été poussées au maximum, tant au niveau de la phase de chantier que de celle d'exploitation.

LUXEL a réussi à trouver un équilibre entre la mise en œuvre de ce projet d'implantation d'un parc photovoltaïque et la prise en compte des enjeux environnementaux dans un environnement naturel riche et diversifié.

Les seules mesures à mieux prendre en compte et à formaliser ont trait à la limitation de la fonction de transit pour la grande faune du corridor secondaire et aux incidences du possible renforcement de la sédentarisation des sangliers.

Les conclusions de cette enquête publique permettront à la Communauté de communes des Lisières de l'Oise d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Trosly-Breuil dans le but de mettre en conformité le PLU avec ce projet de parc photovoltaïque.

5 -AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Sur la base des éléments rappelés dans le rapport et dans les conclusions ci-dessus,

j'émetts un avis favorable

**au projet de parc photovoltaïque au lieu dit « Le Port à Pierre »
à Trosly-Breuil présenté par la société LUXEL.**

[assorti de la réserve et des 2 recommandations ci-dessous :](#)

RESERVE

► Le commissaire enquêteur estime nécessaire, la formalisation des points d'accord entre la Fédération des chasseurs de l'Oise, le Collectif des bio corridors picards et franciliens et la société LUXEL.

Cette formalisation pourrait prendre la forme d'un protocole dans lequel serait transcrits les engagements de chacune des parties en matière de gestion du transit de la grande faune et de l'éventuelle sédentarisation des sangliers, sur le secteur du site du Port à Pierre.

Cette formalisation pourrait, notamment porter sur les sujets suivants : mode renforcement des clôtures pour assurer leur caractère infranchissable par les sangliers (enterrement plus profond ou électrification), suivi écologique des franchissements par des mammifères à l'aide de pièges photographiques, mesures d'effarouchement si nécessaire, financement du dédommagement aux cultures sur les parcelles agricoles voisines par les sangliers, si nécessaire, suivi de ces mesures, par exemple, sous forme d'un bilan et d'une rencontre semestrielle (les premières années) ou annuelle (ensuite).

RECOMMANDATIONS

► **En matière de suivi des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement :**

Assurer un suivi régulier des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement pour s'assurer de leur mise en place effective, pouvant prendre la forme d'un bilan annuel à la disposition du public.

► **En matière de communication et de relations publiques**

Mieux faire connaître l'activité de l'entreprise, par des visites, des journées portes ouvertes et/ou des interventions dans les écoles, collèges et lycées du secteur.

De telles interventions peuvent valoriser l'activité de l'entreprise et développer la prise de conscience des enjeux de la production d'énergie renouvelable.

Une synthèse du rapport annuel d'activité pourrait être communiquée aux communes concernées (Trosly-Breuil et Berneuil sur Aisne) pour diffusion aux habitants, dans le but de mieux faire connaître l'activité de production d'électricité photovoltaïque et de sensibiliser les habitants à la protection des zones à haute valeur environnementale

A Beauvais

Le 6 mai 2023

Le commissaire enquêteur

Augustin FERTE



Rapport adressé à Madame Emmanuelle SCHAFFNER, Responsable du bureau ADS et police de l'urbanisme - Direction départementale des territoires de l'Oise

Accusé de réception par Emmanuelle SCHAFFNER – DDT Oise